ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports maritimes

Question au Gouvernement n° 2622

Texte de la question

DEVELOPPEMENT DU TRAFIC MARITIME

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Besselat, pour le groupe UMP.

M. Jean-Yves Besselat. Monsieur le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, sous l'impulsion de M. le Président de la République et sous la vôtre, la France, s'appuyant sur une croissance exceptionnellement forte du trafic maritime - plus 10 % en un an - a mis en place une vraie politique de la mer. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Maxime Bono. C'est faux !

M. Jean-Yves Besselat. Je prendrai pour illustrer cette politique, deux exemples majeurs.

Plusieurs députés du groupe socialiste. *Le Clemenceau* !

M. Jean-Yves Besselat. D'abord, le 30 mars, vous allez inaugurer au Havre le chantier Port 2000, lancé en 1995 par le Président de la République, Jacques Chirac.

Il s'agit d'un chantier exceptionnel d'un montant supérieur à 2 milliards d'euros, qui offrira à la France et à la ville du Havre une capacité de développement exceptionnelle. Grâce à cet équipement, le trafic de " boîtes " - comme on appelle les conteneurs - passera de 2,2 millions à plus de 6 millions par an au cours des prochaines années, ce qui représente une augmentation du nombre de tonnes transitant par Le Havre de 75 millions à 100 millions dans les sept prochaines années, et une création de 4 000 emplois nets.

Pour accélérer le transit terrestre par la voie ferrée, la mise en place d'autres équipements est nécessaire.

Pouvez-nous nous indiquer le calendrier de la réalisation de cet équipement ?

Par ailleurs, le second registre international français est entré en vigueur en février.

M. Jacques Desallangre. Sans marins français !

M. Maxime Bono. C'est un scandale : il n'y a plus de marins français !

M. Jean-Yves Besselat. Ce nouveau pavillon doit permettre à la flotte de commerce de passer de 200 à 300 navires et d'opérer un redressement significatif de notre pavillon. Notre filière maritime sera ainsi puissamment redynamisée.

Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, la date de publication de la circulaire relative aux revenus des marins ?

Sous votre impulsion, après celle de vos deux prédécesseurs, la France est en passe de relever les défis maritimes auxquels elle est confrontée. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. Monsieur Roy, vous n'avez rien dit ! Il y a eu comme un blanc ! *(Sourires.)*

La parole est à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

M. Dominique Perben, *ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.* Vous avez raison, monsieur Besselat, de souligner l'importance de ces investissements dans le domaine de l'économie maritime.

Le trafic maritime connaît une très forte croissance au niveau international. Il est donc très important que la France ait une capacité d'ouverture maximale, d'où les investissements considérables qui ont été réalisés, en particulier au Havre. Et nous serons ensemble jeudi prochain, monsieur le député, pour l'inauguration du nouveau port.

L'arrière-pays et l'ensemble de l'économie doivent pouvoir profiter du développement de cette capacité

portuaire, et il faut faire en sorte d'éviter que les conteneurs supplémentaires se retrouvent sur nos routes. C'est pourquoi a été élaboré le projet de déviation ferroviaire au nord de la région parisienne, lequel nécessitera de gros travaux d'électrification et c'est aussi la raison pour laquelle il est essentiel d'améliorer le trafic fluvial afin de faire circuler plus de conteneurs par voie d'eau.
Je prendrai donc, avant l'été, les décisions nécessaires pour la future écluse maritime du Havre, monsieur le député, à laquelle vous êtes très attaché. Par ailleurs, j'ai autorisé les péniches fluviales à se rendre jusqu'à Port 2000, sous certaines conditions de sécurité.
Par ailleurs, en ce qui concerne le registre international français, élément essentiel de reconquête du pavillon français, l'ensemble du dispositif réglementaire est en place. La France mène, sous l'autorité du Premier ministre, une vraie politique maritime, et tous les acteurs maritimes le savent bien. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : M. Jean-Yves Besselat
Circonscription : Seine-Maritime (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2622
Rubrique : Transports par eau
Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer
Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 mars 2006
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 mars 2006